

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

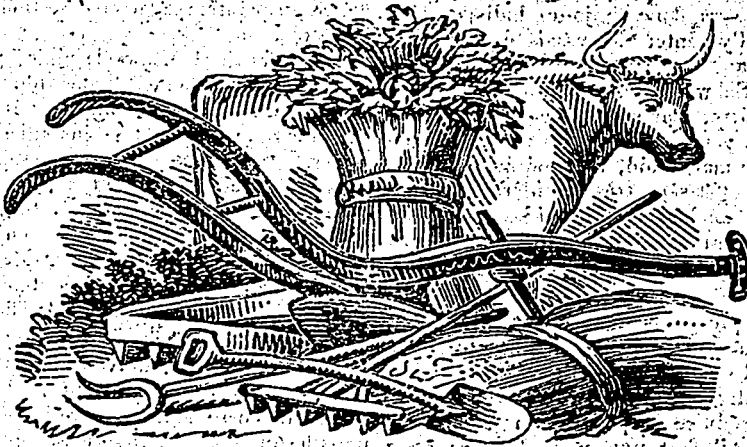
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnements devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette agricole*.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Emploi du plâtre en agriculture.

Revue de la Semaine : Lettre de Mgr. Taschereau sur le diocèse.—Pénitence Prussienne; elle a fait suisir les mandements des Evêques de Strasbourg et de Metz—Victoire de don Carlos à Lacar.—Idées libérales du roi Alphonse.

Sujets divers : Nouvel encouragement donné à l'enseignement agricole par le Clergé.—Education rustique du cheval.—Poin pressé.—Constipation et diarrhée des volailles.

Petite chronique : Vote d'argent par le Parlement Fédéral; en faveur des miliciens de 1812.—Misère à Chicago.

Recettes : Relâchement de la luelle chez les bêtes à cornes.—Inflammation de la gorge chez les bêtes à cornes

Musique nouvelle : chez M. Arthur Lavigne, à Québec.

CAUSERIE AGRICOLE

EMPLOI DU PLATRE EN AGRICULTURE.

Le plâtre ou gypse est un composé de chaux, d'acide sulfurique ou huile de vitriol. Dans la nature, il forme des masses considérables, des carrières que l'on exploite depuis des siècles.

Qu'est-ce que le plâtre au point de vue agricole?

Suivant M. P. Joigneaux, le plâtre est un engrais spécial et non pas un stimulant comme d'autres l'ont assuré. S'il n'était bon qu'à activer les facultés nutritives des plantes ou qu'à préparer l'engrais de manière à le rendre plus propre à l'assimilation, il est clair que cet effet se produirait indistinctement sur toutes les récoltes. Mais comme il n'en est pas ainsi, comme il est parfaitement démentré

que le plâtre n'agit énergiquement que sur les légumineuses et les crucifères, nous sommes bien forcé de les classer parmi les engrais spéciaux.

Tous les végétaux, on le sait, ne se nourrissent pas de la même manière, ne vivent pas précisément des mêmes mets. Les uns affectionnent ceux-ci; les autres affectionnent ceux-là; ce qui plaît à l'un peut déplaire à l'autre; c'est incontestable. C'est pour cela que nous voyons certaines plantes végéter et prospérer admirablement sur des terrains où certaines autres plantes se refusent à croître spontanément.

Que le plâtre puisse être avantageusement employé dans une foule de circonstances, c'est ce que la pratique se charge de démontrer tous les jours, et ce qui, désormais est incontestable. Nous chercherons, en conséquence, à présenter ici les conditions favorables à l'application de cette substance, ou tout au moins celles qui permettent d'en espérer des résultats avantageux.

Une enquête ouverte, il y a déjà plusieurs années, par le gouvernement français, a fourni des éléments propres à éclairer cette question importante de la valeur agricole du plâtre. Voici les résultats de cette enquête, tels que les résume M. Boussigault, dans son *traité d'économie rurale*:

1o. Le plâtre agit-il favorablement sur les prairies artificielles?

Sur quarante-trois opinions émises, il y en a eu quarante affirmatives; trois négatives.

2o. Le plâtre agit-il favorablement sur les prairies artificielles dont le sol est extrêmement humide?

Non, à l'unanimité. Il y a eu dix opinions émises.

3o. Le plâtre peut-il suppléer à l'engrais organique; à l'humus du sol? En d'autres termes, un sol stérile peut-il porter une prairie artificielle par le seul fait du plâtre?

Non, à l'unanimité. Il y a eu sept opinions émises.

4o. Le plâtre augmente-t-il d'une manière perceptible la récolte des céréales?

Sur trente-deux opinions, il y en a eu trente négatives

et deux affirmatives.

Le plâtre se montre efficace dans des sols de nature fort différente, mais son action paraît être nulle dans les terres qui renferment du gypse en proportions sensibles. Dans tous les cas, cette substance est sans effet dans les terrains marécageux et humides; il sera donc toujours indispensable d'assainir ces sols avant d'y tenter des essais de plâtrage, sinon l'opération échouera.

La température, dit Schwartz, exerce une grande influence sur l'action du plâtre. Par suite de cette influence, le plâtre répandu dans un printemps froid ou tempéré, mais sec, par un temps humide mais froid, ne produira que peu d'effet. Au contraire, cet effet sera très-considérable, si les mois de mai et juin sont modérément humides et chauds. L'humidité et la chaleur sont les conditions qui développent dans toute son énergie l'action de cette substance fertilisante.

Le plâtre peut s'appliquer sous deux états différents: cuit ou cru. Celui-ci diffère du premier par une plus forte proportion d'eau; mais il est certain que le gypse ne gagne rien à la cuisson. Le plâtre cuit se pulvérise avec une extrême facilité, et pour réduire le plâtre non calciné au même degré de ténuité, il faut une main-d'œuvre assez considérable. Il est vrai que cette différence peut être compensée par l'économie du comestible.

L'essentiel est donc de décider sous quel état il est le plus favorable aux récoltes, et c'est un point sur lequel les opinions sont loin d'être unanimes. Il est certain qu'il est des contrées où on ne fait usage que du plâtre cru et que, sous cette forme, il y produit de très-heureux effets, ce qui contribue évidemment à maintenir la méthode. Quelques expériences tentées dans ces derniers temps ont donné des résultats favorables au plâtre cru, qui paraîtrait même agir avec plus d'efficacité sur la végétation. Pour vider ce dernier point, de nouvelles observations et des expériences plus nombreuses sont indispensables.

Comme on le voit, le plâtrage soulève diverses questions qui attendent une solution, et les conditions où la réussite est certaine, sont, encore aujourd'hui, indéterminées. Là où l'opération est inconnue, il est donc nécessaire de tenter quelques essais pour éprouver son influence, des essais qui d'ailleurs, n'exposent à aucun danger. Dans des circonstances favorables, l'application du plâtre peut doubler les produits en fourrages, et la perspective d'un semblable résultat est sans doute bien faite pour engager le cultivateur à se livrer à quelques tentatives.

Le plâtre, et c'est un caractère qui le distingue des autres composés calcaires, s'emploie à très-faibles doses. Les quantités généralement usitées ne dépassent pas soixante livres par arpent, et l'on peut obtenir des effets très-sensibles en n'appliquant que des doses moitié moindre.

Avant de répandre le plâtre sur les champs, il importe de le pulvériser aussi complètement que possible, afin que la répartition puisse s'accomplir d'une manière uniforme. On profite alors d'un temps calme et couvert pour procéder à son épandage, qui s'exécute de préférence le soir et le matin, alors que les plantes sont encore humides de rosée et qu'elles ont déjà acquis un développement de deux à trois pouces de hauteur. On le répand aussi avantageusement avant ou après une petite pluie; mais il faut éviter les grandes pluies qui entravent son action.

L'époque la plus habituellement usitée pour confier le plâtre aux terres est le printemps, mais il est certain que l'on peut le répandre en d'autres saisons. Des expériences comparatives continuées pendant plusieurs années par d'en-

treprenants agronomes, dit M. Puvis, il a été constaté que le plâtre fait dans les mois d'octobre et de novembre, développe un effet plus puissant sur la végétation des trèfles que celui fait en avril ou en mai. Chaque année le trèfle plâtré à l'automne est plus beau, plus précoce que celui plâtré au printemps, et peut se donner aux bestiaux quinze jours plus tôt.

Du choix de l'époque la plus favorable, dit Burger, dépend bien certainement l'effet plus ou moins grand du plâtrage. Dans mon expérience, le plâtrage d'automne convient aux lieux secs et aux terrains siliceux; le plâtrage de printemps ne convient particulièrement qu'aux terrains argileux et aux climats humides.

Le plâtre ne s'emploie pas toujours en couverture, on peut aussi le confier au sol en même temps que la semaille de la prairie artificielle. Mathieu de Dombasle a reconnu qu'en donnant alors un demi-plâtrage, et en le complétant au printemps suivant, on favorise le développement des prairies artificielles.

Les plâtrages ne doivent pas se répéter à des époques trop rapprochées; il convient de laisser écouler un certain intervalle entre leur renouvellement. Du reste, les limites dans lesquelles on doit se maintenir à cet égard, sont ordinairement déterminées par le retour sur la même sole des plantes qui en éprouvent une heureuse influence.

On reproche aux fourrages plâtrés d'occasionner la météorisation chez les animaux qui les consomment, mais on a sans doute beaucoup exagéré cet inconvénient. Les observations faites à ce sujet paraissent établir que l'accident n'est pas à redouter que dans les premiers moments où le bétail est soumis au régime du vert. C'est surtout le matin, quand elles ont faim et qu'elles ingèrent avec avidité, que les bêtes sont exposées à la météorisation: il suffirait donc de s'entourer de précautions au début de l'administration de la nourriture verte. Au bout de quelques jours, les animaux n'en éprouvent plus aucun dérangement, et ils consomment tout aussi impunément les fourrages plâtrés que ceux qui ne l'ont pas été.

On accuse aussi le trèfle plâtré, de provoquer la fluxion périodique chez les chevaux, mais rien n'autorise à attribuer à ce trèfle cette vertu pernicieuse. Dans les contrées où règne la fluxion périodique, il est d'autres circonstances qui peuvent donner naissance à cette affection.

Nous terminerons ce sujet en signalant une application du plâtre qui paraît fort avantageuse, et qui a été imaginée par M. Didieux, propriétaire-cultivateur à Genrupt, près Bourbonnes-les-Bains. Les observations de ce praticien ont été publiées, en partie, dans le *Journal d'Agriculture Pratique*, et se trouvent résumées dans le *Traité des amendements* de Puvis, auquel nous empruntons les renseignements suivants:

M. Didieux s'est assuré, par une suite d'expériences sur de grandes étendues, et qui durent depuis plus de cinq ans, qu'en unissant le plâtre aux doses ordinaires de fumier, l'effet du mélange sur les céréales se prononce de manière à augmenter beaucoup leur produit. Il a été conduit par le hasard à sa découverte. Un domestique jeta un reste de plâtre sur un fumier; la récolte des céréales produite par ce fumier fut très-supérieure aux récoltes voisines qui avaient reçu une dose de fumier sans plâtre. M. Didieux en chercha la raison et il pensa qu'on ne pouvait l'attribuer qu'au mélange qui avait été fait du fumier avec le plâtre; il répéta les essais qui confirmèrent son opinion. Depuis cette époque, il a multiplié le plâtrage de son fumier et a fini par l'étendre à toute son exploitation.

Il compose son engrais de couches alternatives de fumier et de plâtre à la proportion de 10 livres de plâtre cuit pour 1000 livres de fumier; au bout de 24 heures, il se développe une odeur forte et pénétrante qui dure 5 à 6 jours; le fumier arrive promptement à l'état du fumier consommé, sans blanc ni moisissure. Il emploie cet engrais au bout de deux mois: un plâtrage plus ancien donne de moins beaux résultats.

En 1844, il fit l'expérience suivante:

Il sema en froment un arpent auquel il donna une fumure abondante de fumier plâtré depuis deux mois; le lendemain il sema un arpent contigu qui reçut les mêmes labours et la même quantité de fumier sans plâtre.

Tout à côté, et dans le même champ, il sema un demi-arpent auquel il donna encore une même quantité proportionnelle de fumier plâtré depuis six mois. Au premier décembre, le blé qui avait reçu le fumier plâtré était beaucoup plus vigoureux que celui du fumier sans plâtre, et celui dont le compost avait été formé depuis deux mois se montra supérieur à celui dont le fumier avait été plâtré depuis six. Au mois d'avril, ces apparences se soutinrent, et, à la récolte, le blé plâtré produisit en paille et en grains un tiers de plus que le non plâtré, et le produit du fumier plâtré depuis deux mois resta supérieur à celui du fumier plâtré depuis six.

Voici les détails que donne M. E. A. Bernard, dans ses *Causeries Agricoles*, sur l'emploi du plâtre:

"Avez vous jamais essayé le plâtre sur vos prairies? Avec 1½ minot, qui coûtera 75 centimes à peu près, vous doublerez le plus souvent votre récolte de foin. Si votre terre ne se couvre pas d'eau, plâtrez pendant le dégel au printemps, ou bien, aussitôt que l'herbe reverdit. Plâtrez également les *germes* de patates à mesure que vous les coupez pour la semence. Arrosez vos pois au moment de les semer, et couvrez les de plâtre: pour chaque pinte ainsi employée, vous vous assurerez une bonne et belle levée, et vous aurez une récolte de beaucoup plus abondante. Couvrez également de plâtre vos semences de blé d'inde, de fèves, de betteraves, de carottes, de lentilles, et plâtrez les encore quelques jours après leur levée; mettez même un peu de plâtre sur vos plants de chou et de tabac en les transplantant; vous en verrez bientôt l'immense avantage. Voulez-vous assurer la levée de votre graine de trèfle? répandez un demi-minot de plâtre par arpent, aussitôt que la graine est semée. Le plâtre est une véritable source de fortune pour le bon cultivateur, qui, tout en plâtrant, sait utiliser tous ses fumiers et ses autres engrais."

REVUE DE LA SEMAINE

Nous ne saurions mieux commencer cette *Revue* qu'en reproduisant la lettre adressée aux journaux, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, pour rappeler les principes de l'Eglise catholique sur le divorce:

Monsieur le rédacteur,

Je vois dans les journaux qu'il est question au Parlement canadien d'établir une cour ou des cours de divorce.

Je croirais manquer à un devoir impérieux si j'omettais de rappeler à tous les catholiques de mon diocèse l'enseignement de l'Eglise catholique sur cette matière qui intéresse souverainement la foi, la morale et le bonheur des individus, des familles et de la société toute entière. Tout cela se trouve admirablement résumé dans le décret XII de Notre quatrième Concile Provincial de Québec, tenu en 1868, auquel assistaient aussi les évêques des Provinces de Toronto et

de Saint-Basile, alors renfermées dans la Province de Québec. Ce décret pose les principes fondamentaux du dogme catholique sur l'indissolubilité du mariage, condamne expressément l'établissement des cours de divorce, et fait voir en peu de mots les funestes conséquences du divorce, expose clairement les devoirs des législateurs à cette occasion et ceux de toutes les personnes qui pourraient être appelées à coopérer dans ces procès réprouvés par la foi et par la morale; il termine en rappelant aux personnes divorcées qu'un second mariage du vivant de leurs conjoints, ne serait qu'un adultère criminel. Ecoutons maintenant cet enseignement catholique.

DÉCRET XII.

(Traduction.)

"Le premier père de genre humain a déclaré perpétuel et indissoluble le lien du mariage, lorsque par l'inspiration divine il a dit: Voici maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair: c'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère et s'attachera à son épouse; et ils seront deux dans une même chair. (Genèse II, 23)"

(Concile de Trente, session XXIV.)

"C'est pourquoi nous devons avoir absolument horreur de cette doctrine du divorce proprement dit, ou du divorce qui dissout le lien du mariage, doctrine en vertu de laquelle les hommes ont la présomption de vouloir séparer ce que Dieu a uni. En effet, cette doctrine condamnée par l'Eglise, méconnaît entièrement (dit Pie IX) la dignité, la sainteté, et le mystère du sacrement de mariage; on ignore et on détruit l'institution et la nature; méprise la puissance de l'Eglise sur ce sacrement; favorise des erreurs déjà condamnées comme des hérésies; contredit ouvertement la doctrine de l'Eglise catholique en regardant le mariage comme un contrat purement civil; en permettant le divorce proprement dit; et en faisant juger toutes les causes matrimoniales pour les tribunaux civils: aucun catholique n'ignore et ne peut ignorer que le mariage est vraiment et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ; et que, par conséquent, il ne peut y avoir mariage entre les fidèles sans qu'il y ait sacrement; et que, en vertu de la même doctrine, toute union en dehors du sacrement, même celle faite en vertu d'une loi civile, entre un homme et une femme appartenant à la religion chrétienne, n'est qu'un concubinage honteux et gravement criminel, souvent condamné par l'Eglise; d'où il suit encore que le sacrement ne peut jamais être séparé du pacte conjugal et que c'est à l'Eglise à régler tout ce qui concerne le mariage de quelque manière que ce soit."

(Allocation de Pie IX, 27 Sept. 1852.)

"Que tous donc (continuent les Pères du Concile), se rappellent que parmi les erreurs condamnées dans le *Syllabus* mis à la suite de l'Encyclique *Quanta cura* (8 décembre 1864), se trouve la proposition suivante: *Le lien du mariage n'est pas indissoluble de droit naturel et la loi civile peut en certains cas permettre un divorce proprement dit.*

"Les Pères de ce Concile Provincial ont donc appris avec une grande douleur, ou plutôt avec horreur, que certains législateurs de ce pays avaient dernièrement proposé d'établir une cour de divorce, avec pouvoir de prononcer le divorce pour cause d'adultère. Outre qu'une telle loi (Dieu nous en préserve!), une telle loi renverserait une institution du Dieu Tout-puissant et infiniment sage et usurperait les droits de l'Eglise du Christ, personne n'ignore et ne peut ignorer combien de maux découleront du

"divorce et le rendent excessivement nuisible à la société civile. En effet, l'espoir du divorce fait contracter les mariages avec imprudence; il tend à encourager les querelles, et ce qui fait encore plus horreur, l'adultère même; le lien de la charité qui régnait entre les familles fait place à un haine irréconciliable; les fortunes sont exposées à la ruine; la société entière est scandalisée. Enfin quel sort attend les très-malheureux enfants dont les parents ont fait divorce!"

"Nous, que Dieu a établis sentinelles en cette partie de son Eglise, nous désirons que nos diocésains se rappellent toujours qu'aucun ne peut en sûreté de conscience, 1o. voter en faveur d'une telle loi; 2o. être, dans une cour de divorce, demandeur, juge, greffier ou chancelier, ou concourir de quelque autre manière quelconque à ces actes; cependant, nous n'avons pas intention de condamner ceux qui, étant forcés, viendraient rendre témoignage sur le fait de l'adultère.

"Il est à peine nécessaire de rappeler à tous que personne ne peut convoler à de secondes noces, tant que vit l'autre partie de laquelle il aurait été séparé par l'autorité, ou plutôt par l'usurpation, d'une cour de divorce. Car il est écrit: *Une femme est liée par la loi, tant que son mari vient à vivre: si son mari vient à mourir, elle est affranchie de la loi du mari. Si donc, son mari étant encore vivant, elle s'unit à un autre homme, elle sera appelée adultère.* (Rom. VII, 2...) Il faut dire la même chose de l'homme, à cause de l'indivisibilité du contrat; car si la femme est appelée adultère, en ce cas, il faut conclure qu'elle est encore épouse et que l'homme est mari."

Persuadé que vous voudrez bien, Monsieur le Rédacteur, reproduire ces lignes, je vous prie d'agréer d'avance l'expression de ma reconnaissance."

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

Archevêché de Québec, 25 février 1875.

La persécution contre l'Eglise continue en Allemagne; Bismarck fait la guerre et cherche à écraser partout où on lui résiste. Les catholiques seuls ont le courage de ne pas obéir lorsqu'on leur demande d'agir contre leur conscience; et c'est ce qui leur attire les mauvais traitements de l'ombrageux chancelier.

Mais c'est surtout contre le clergé et particulièrement contre les évêques et les ordres religieux que s'acharne la haine prussienne; c'est la meilleure voie pour arriver à la destruction du catholicisme, objet constant de ses poursuites.

Il arrive cependant que plus les mesures des persécuteurs sont violentes, plus la protestation est énergique et la résistance opiniâtre. Rien n'ébranle la constance des vaillants confesseurs de notre foi. Leur courage et leur fermeté méritent l'admiration de l'univers catholique; ils renouvellent le spectacle des premiers âges de l'Eglise.

C'est ce que dit Mgr. de Strasbourg dans un récent mandement que la police allemande a cherché à empêcher, mais qui vivra pour redire aux générations futures ce que les catholiques du dix-neuvième siècle ont été capables de supporter.

Énumérant les souffrances de l'Eglise, Mgr. l'Evêque de Strasbourg dit:

"N'est-il pas vrai qu'enfants dévoués de l'Eglise nous souffrons avec notre Père suprême? N'est-il pas vrai que membres du corps mystique de Jésus-Christ, nous souffrons avec tous les autres membres du même corps? Or, partout où nous portons nos regards, tout conspire contre le Seigneur et contre son Christ, Comme aux plus mauvais jours,

nous voyons les Pierre et les Paul en prison, les Athanase et les Chrysostôme en exil; les Laurent et les Vincent dépouillés de leurs biens; la vérité baillonnée dans les discours et les écrits; le monarque non seulement libre, mais salué et imposé; les apôtats les plus séduisants présentés aux Judas pour les attirer de tous les points du globe et les imposer, sans mission et sans juridiction, aux catholiques fidèles, forcés de subir ainsi à la fois, de la part de ceux mêmes qui lui doivent protection, l'ironie et le sacrilège."

On comprend assez que ce langage apostolique n'ait pas eu le don de plaire au Néron de Berlin. Mais pourquoi a-t-il fait aussi saisir le mandement de l'évêque de Metz dans lequel il est question de la *Communione dei Santi*? Il fallait avoir envie de faire la chicane à ce vénérable prélat dont la haute influence le gêne.

Après avoir dit que les Saints, dans le Ciel s'intéressent à tous nos besoins, et ne sont indifférents à aucun de nos sentiments et de nos désirs légitimes, l'évêque de Metz ajoute.

"Il est même des sentiments encore plus délicats que nous ne croirions pas pouvoir, sans présomption, prêter aux Saints, si la divine Ecriture ne nous autorisait à le faire. Parmi ces passages qui affirment l'intervention des bienheureux en notre faveur, l'un des plus remarquables et des premiers par l'antiquité, nous représente un pontife de l'ancienne loi priant après sa mort pour son peuple opprimé. Et dans cette même vision, Onias montre à ses concitoyens abattus un autre saint, plus grand que lui, le prophète Jérémie, qui supplie, à son tour, le Seigneur pour la malheureuse Jérusalem, et il dit de lui: Voici Celui qui aime ses frères et le peuple d'Israël, voici Celui qui prie beaucoup pour le peuple et pour la cité sainte. *Illic est fratrum amator et populi Israël; hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate* (2 Mach., XV, 14.)

"N'est-il pas admirable, nos très chers frères, et qui le croirait, si le texte sacré n'était sous nos yeux, que Dieu ait voulu nous donner cette suprême consolation de nous faire voir nos ancêtres prosternés devant lui et intercedant pour leur patrie.

"Ainsi donc aucun noble sentiment ne se perd! On emporte dans l'éternité ce qui a fait l'honneur de la vie, et non seulement la communion des saints unit le ciel à la terre, mais dans le ciel, comme sur la terre, elle embrasse tout ce qui est grand, généreux, légitime! La foi, qui ne peut nous tromper, nous atteste ce prodige."

Nos lecteurs savent que Metz et la campagne qui l'environne appartenaient à la France avant 1871, et qu'elles ont dû rester entre les mains de la Prusse après la guerre, en vertu du droit du plus fort. Les malheureux habitants de cette grande ville sont plongés dans le deuil et le chagrin; ils ne peuvent oublier leur patrie et prient le Ciel de faire luire bientôt le jour de la délivrance. Cette aspiration, ces prières ne sont-elles pas légitimes? Et l'on doit convenir qu'il était impossible de les exprimer dans un langage plus irréprochable que ne l'a fait Mgr. de Metz. Cependant l'autorité allemande n'en a pas jugé ainsi; le mandement est saisi et personne ne peut dire comment il sera exploité.

En Espagne les succès des Alphonsistes ne sont pas aussi éclatants que n'a cessé de le répéter le télégraphe. Ces succès ne sont autre chose que d'humiliantes défaites qui sont un acheminement à la victoire complète et définitive du roi Charles VII.

Sur les champs de bataille, témoin de sa bravoure et de ses triomphes, don Carlos adressait à la reine Marguerite le télégramme suivant:

Ma chère Marguerite,
 " Nous devons à Dieu la victoire la plus éclatante que nous ayons remportée dans cette glorieuse campagne.

" J'ai attaqué l'ennemi dans les fortes positions qu'il occupait, depuis le village de Lacar jusqu'au sommet du Mont San-Christobal; il a été complètement délogé par mes vaillants volontaires; il a laissé en notre pouvoir, des canons Krupp et Placencia, tout l'attirail de l'artillerie, des fusils, des munitions et des prisonniers.

" Il continue encore sa retraite en ce moment, dix heures du soir. (4 février).

" Je t'envoie des détails par le courrier.

" Ton affectionné,

" CARLOS."

Le jeune don Alphonse était peu éloigné de la lutte où Carlos animait de sa présence et de sa vaillante épée ses héroïques légions. Mais à la nouvelle de la déroute de ses mercenaires, il a pris sa course vers Madrid en attendant qu'il aille bientôt se jeter dans les bras de sa maman en allant pour sortir de la noble Espagne, l'ex-roi Amédée.

En attendant, le camp carliste est dans l'allégresse et rélit avec enthousiasme la proclamation nouvelle de son chef bien-aimé dans laquelle nous rencontrons entre autres ces fières paroles :

" Vous avez refoulé l'ennemi en tombant sur lui comme un torrent. Nous le poursuivrons bientôt dans les plaines de la Castille et, là bas comme ici, nous vaincrons, car Dieu est avec nous, et les bénédictions de l'Espagne chrétienne nous accompagnent.

" Avec l'aide de Dieu et nos vaillants efforts, nous vaincrons l'ennemi jusqu'à notre arrivée à Madrid, et en vous retirant à votre foyer, vous raconterez vos incomparables exploits, et vous pourrez dire avec fierté : Je suis un des anciens vainqueurs de Lacar.

" Rendons grâce à Dieu pour la nouvelle victoire qu'il a daigné nous accorder, et prions avec ferveur pour ceux qui ont noblement succombé."

Les catholiques font partout des vœux pour le succès des carlistes, et ils ont raison. Les principes du roi Alphonse ne donneraient pas beaucoup de liberté à l'Eglise et appuieraient guère les grandes causes catholiques en Europe. Qu'on en juge par cet extrait d'une conversation du jeune prince, que nous lisons dans l'*Univers* du 4 février :

" Je suis pour l'union italienne," dit-il. " Je ne comprends pas que le Pape ait des Etats. Sa mission est de prier Dieu et d'adresser des lettres aux évêques. Ah ! moi ! voyez vous je ne suis pas ultramontain. Les prêtres n'ont rien à voir au gouvernement des peuples. Quand ils s'en sont mêlés, tout allait mal. Leur royaume n'est pas de ce monde, Jésus-Christ le leur disait autrefois dans l'Evangile."

" Est-il assez libéral, le roi Alphonse ?

Nouvel encouragement donné à l'enseignement agricole par le Clergé

Le clergé nous sommes heureux de le répéter, a toujours été le premier à s'occuper des progrès de l'agriculture. Cette bonne tradition ne se perd pas. Voici que Mgr. l'Archevêque de Québec donne des conseils qu'on s'empressera de suivre, nous en sommes assurés. Mgr. Taschereau recommande en même temps un précieux ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, les *Causeries agricoles* de M. Barnard.

Le Gouvernement de cette Province fait en ce moment de louables efforts pour améliorer l'état de l'agriculture. Comme nous

le lisons dans un rapport fait par un homme compétent, qui venait de parcourir presque toute la partie Canadienne Française de notre Province, " il faut bien l'admettre, notre agriculture souffre au delà de toute expression, et il est grand temps de prendre les mesures les plus énergiques, si l'on veut arrêter le mal qui nous appauvrit et qui décime notre population. . . . J'ai visité, dit-il, les paroisses qui autrefois étaient les plus fertiles du pays sur des terres qui ont produit le bled avec une extrême abondance, pendant bien des années, ou n'a plus qu'une avoine cossive parativement chétive. . . . Depuis plusieurs années les maisons des cultivateurs se sont vidées au profit des briqueteries et des fabriques américaines, et il n'est resté pour cultiver, les terres que ceux qui ne pouvaient faire autrement. . . ." (*Rapport pour l'année finissant le 30 Juin 1874.*)

" Quand même vous ne partageriez point d'une manière absolue toutes les idées renfermées dans ces paroles, en tant qu'elles s'appliquent à votre paroisse ou comté, il est certain qu'elles se vérifient malheureusement dans un trop grand nombre d'endroits. La charité nous fait donc un devoir de contribuer, chacun en la mesure qui nous est possible, à rendre aussi efficaces que possible, les divers moyens tentés pour faire connaître et comprendre à nos cultivateurs les principes d'une agriculture raisonnée et profitable. Le bien des Ames y est intéressé à un haut degré; la misère temporelle engendre bien des misères spirituelles; l'ignorance, l'injustice, la négligence des devoirs religieux, etc. A cela il faut ajouter le désir d'émigrer qui naît de l'espoir, trop souvent déçu, d'améliorer son sort et qui expose grand nombre de nos pauvres canadiens à perdre leur foi et leurs mœurs, comme l'expérience ne l'a que trop prouvé.

" Je compte sur votre charité, votre zèle et votre patriotisme pour seconder les bonnes intentions et les efforts de notre gouvernement provincial, toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Ce sera déjà un grand point de gagné si l'on peut réussir à faire comprendre que l'agriculture routinière est peu profitable, tandis que si elle est éclairée par les principes d'une sage expérience, elle donne des produits doublement avantageux sous le rapport de la qualité et de la quantité.

" On a publié récemment un petit ouvrage qui a pour titre : *Une leçon d'agriculture—Causeries agricoles par Edouard A. Barnard.* Cet opuscule, orné de nombreuses gravures, m'a paru recommandable surtout par sa précision, sa clarté et ses applications pratiques à notre sol et à notre climat. Les excellents conseils qu'il renferme sont à la portée de tous nos cultivateurs. Je pense que le clergé rendrait un grand service en contribuant à le répandre dans nos campagnes.

" Ce Monsieur est chargé par le Gouvernement Provincial de donner des *causeries* ou des conférences agricoles dans les paroisses. Ces conférences sont gratuites. Elles ont été bien goûtées et très utiles dans tous les endroits où elles ont déjà été données. Je serais heureux d'apprendre que notre district pense à en profiter. Comme elles n'ont lieu que sur invitation expresse, je désire que MM. les Curés s'entendent ensemble et avec les diverses sociétés d'agriculture des comtés pour faire jouir leurs paroisses de ces précieux avantages. Les invitations peuvent être adressées à M. Edouard A. Barnard, à Saint Denis (en bas); de là elles lui seront transmises sans retard aux endroits où il est occupé à donner ses *causeries agricoles.*"

Education rustique du cheval

Les nombreux encouragements qui sont offerts aujourd'hui aux éleveurs de chevaux doivent engager les cultivateurs à se livrer à cette industrie. Nous reproduisons une lettre adressée à ce sujet au journal *La France hippique*; elle contient les indications les plus exactes sur le dressage habituel des chevaux.

" Monsieur le Rédacteur, Les arrêtés de M. le ministre d'Etat, des 10 et 12 février 1869, trouvent de la résistance chez quelques cultivateurs et éleveurs de notre contrée, qui soutiennent et prétendent ne pouvoir avoir dans leurs fermes ou établissements des hommes capables et compétents pour s'occuper du dressage des chevaux.

" Ceci est, à mon estime, une erreur profonde de leur part, et je puis le démontrer. En vous écrivant ces quelques lignes, dont vous ferez, mon-

meur le rédacteur, l'usage que vous jugerez bon, mon intention est de prouver que ce serait faire faire un pas de recul à notre industrie si on décidait que nous sommes incapables de donner un cheval pour tous les services auxquels il est destiné.

«**Énumérons d'abord une partie des travaux que nous faisons faire à nos chevaux dès l'âge de vingt mois ou deux ans, pour les commencer.**

«**Il est bien entendu que je ne vais pas suivre un ordre méthodique dans les divers travaux que je vais citer, car tel cheval par sa nature, sa vigueur, son caractère ou son tempérament, devra être mis à un travail plus ou moins rude ou plus ou moins difficile.**

«**Nos jeunes chevaux font journellement et à tour de rôle ce qui suit :**

«**Traine, soit en limon, soit en cheville, soit en devant, les grosses et petites voitures, chargées de fumier, de tourteau, de colza, de blé, etc. Ils traînent des voitures dans les champs, dans les chemins, sur les routes, dans la ville. Ils passent par des brèches n'ayant que la largeur de la voiture, et s'écartent des obstacles qu'ils rencontrent à la parole de leur conducteur. Nos harnais sont attelés de un, de deux, trois ou quatre chevaux, et même davantage; un seul homme les conduit. Ils s'arrêtent à sa voix lorsqu'il y a nécessité de le faire; dans les champs, par exemple, pour donner les gerbes ou abattre le fumier. Ils reportent également à la voix, et sans que le conducteur soit aux cordeaux pour s'arrêter de nouveau.**

«**Labourer, soit seul, soit à deux, à trois ou à quatre; tantôt à l'arrière, à la main ou à hors main, et sans autre conducteur que celui qui tient les mançons de la charrue. Dans cette position, et surtout dans nos terres plantées de pommiers, on les voit s'écarter à droite et à gauche à la parole, tourner au bout du champ et revenir à la place que désire leur voir prendre leur conducteur pour tracer une nouvelle raie. Si la charrue rencontre une racine, d'un seul mot les chevaux sont arrêtés et reculent pour passer le soc au-dessus de l'obstacle, ou, d'un seul mot encore, les chevaux font un effort et brisent cet obstacle; si leur conducteur le désire.**

«**Tourner indistinctement la moule du pressoir ou le manège de la battouse.**

«**Herser, quelquefois au nombre de cinq, chacun sur sa herse, et conduits alors par un seul petit valet, un enfant.**

«**Porter à homme pour se rendre dans les champs à la charrue la semence nécessaire;**

«**Porter également en allant ou en revenant le domestique qui les conduit au hersage ou au labourage;**

«**Trainer le petit banneton ou le tilbury dans lequel le maître ou le valet va chercher au marché les provisions nécessaires pour la ferme et y porter les denrées.**

«**Nous mettons nos chevaux à beaucoup d'autres travaux encore, parce qu'une exploitation grande ou petite en comporte de bien nombreux et bien variés.**

«**Le cheval, quo petit à petit nous habituons à ces exercices va bravement, hardiment, sans écarts et sans danger, partout où bon nous semble de le conduire, et, sortant de nos mains, il est propre à être monté sans résistance, ou à être attelé à une calèche, un caisson, ou toute autre voiture.**

«**Un exemple encore.**

«**Une fois la semaine, un certain nombre de nos chevaux sont menés à la forge pour le ferrage. C'est l'habitude de tous les cultivateurs de la contrée. Jamais ils n'y sont conduits que par un petit valet, âgé d'environ douze à quinze ans, qui monte un des chevaux; en traîne deux ou trois derrière lui, et sur la route fait concurrence, comme ils le disent, avec d'autres petits valets venus pour la même cause des fermes voisines. On les rencontre à fond de train sur les routes, et jamais d'accidents.**

«**No croyez pas, monsieur le rédacteur, qu'il faille des hommes spéciaux pour faire de nos chevaux ce que nous en faisons. Chez le petit comme chez le grand cultivateur, le troisième ou le quatrième valet le fait comme le premier. En un mot, presque tous les valets de ferme y sont propres.**

«**Ce que je viens de vous dire, monsieur le rédacteur, ne peut être pas contesté, et maintenant j'ajoute :**

«**A deux heures de relevé, donnez au domestique qui les a conduits à la charrue, les quatre chevaux du matin, mettez-les**

entre les mains des guides et un fouet de cocher, vous le verrez les conduire attelés sur la calèche et passer sans accident sur les routes et dans les chemins; il conduira de même en selle, monté sur le porteur.

«**C'est là, je crois du dressage.**

«**Je comprends jusqu'à un certain point les objections des cultivateurs que je contredis. Ils se disent: Je vais mettre mon cheval en grasse pendant quelques mois, bien chaudement; je le soufflerai, et puis ensuite, lorsqu'il sortira, il sera violent, fringant, élégant, il aura de la mine; puis, le fouet et le tapotement sur le chapeau aident, je présenterai un cheval qui aura du chic (veuillez je vous en prie, me passer l'expression).**

«**Mais alors, qu'arrive-t-il? Ce cheval, déshabitué de voir le monde, fatigué de sa détention, se cabre, s'enlève, bondit, s'emporte et arrache des mains du domestique qui le trotte la longe ou le bridon. Le maître se met en colère et dit qu'il n'a pas de domestique capable de sortir un cheval. C'est pourtant bien à lui et à lui seul la faute.**

«**Si, au lieu de cela, vous avez un cheval que vous avez conduit comme je le disais en commençant, quelle différence dans les résultats? Il aura peut-être moins d'apparence, mais à coup sûr, il vaudra mieux.**

«**Je me demande encore, pourquoi l'on ne dresserait pas les chevaux de demi-sang à l'âge de trois ans, comme on le fait pour ceux de pur sang au même âge et dès auparavant; car en définitive, les chevaux de demi-sang sont plus forts et plus habitués, par les divers travaux de la ferme, à pouvoir être utilisés à la selle et à la voiture légère. — Ducroix, éleveur à Canteloup (Calvados).**

Foin pressé

«**Comme la culture du foin rend des proportions considérables dans notre pays, nous croyons devoir dire un mot sur les presses à foin.**

«**Le foin pressé conserve mieux ses qualités nutritives que le foin ordinaire, et si le foin arrivait sur nos marchés en balles au lieu d'être en voyage ou même en boîtes, il est certain qu'il se vendrait un meilleur prix, et serait préféré par les connaisseurs. Avec du foin pressé il est possible d'établir dans chaque centre des dépôts de foin pour satisfaire à la demande journalière; les marchands qui tiennent de l'avoine et autres grains en vente pourraient également tenir du foin du moment que ce dernier serait mis en balles. Cette facilité de débit serait l'avantage direct du cultivateur.**

«**Les petites balles sont préférables aux grosses pour le commerce local: une balle d'environ 20 bottes est à peu près ce qu'il faut.**

«**Même le foin destiné à la consommation sur la ferme, il peut être bon de le mettre en balles au moyen d'une presse. Souvent les granges sont trop petites pour loger les récoltes et on n'aime pas à mettre le foin en mulos pour une raison ou pour une autre.**

«**Dans ce cas, une presse peut être grandement utilisée; et l'achat d'une presse coûterait encore moins cher que la construction d'une nouvelle grange. — Semaine Agricole.**

Constipation et diarrhée des volailles

«**Parfois les volailles sont constipées, ou ont le dévoiement; pour le dernier c'est de les réchauffer avec du vin, dans un endroit abrité; pour la constipation, c'est de plumer le fondement et frictionner le tour du croupion avec un peu d'huile.**

«**La jeune volaille a encore trois maladies, que l'on peut comparer à la dentition des enfants: la première, c'est lorsque les plumes de la queue commencent à pousser; la seconde, dès que la crête se montre; la troisième, enfin, c'est la pousse de la rouge aux dindeaux; ces maladies sont un effort que fait la nature pour perfectionner les organes et le sexe de l'animal. Les oiseaux sont tristes, languissants, mangent peu; c'est véritablement pour eux un temps critique à passer: les soins alors ne sauraient être trop multipliés.**

«**Les oiseaux de basse-cour sont encore exposés à des ophthalmies qui leur font perdre la vue, à des catarrhes, à des fluxions, à la rupture des pattes, à la langueur, à la phthisie: ces différents**

états les réduisent à ne plus être d'une grande utilité. Ce serait en vain qu'on les soumettrait aux traitements curatifs indiqués dans tous les livres, ils sont nuls : le seul parti qu'on doit prendre, c'est de porter à la cuisine ceux qui peuvent encore être admis, et de ne les apprêter qu'après avoir réparé et lavé avec un peu de vinaigre la partie affectée. Au reste, le plus sûr moyen de prévenir et de diminuer les maladies de la volaille, consiste, comme nous l'avons déjà dit, à maintenir dans leur demeure une extrême propreté, à y renouveler l'air et la litière, à pourvoir à leurs besoins, surtout au moment où ils viennent de naître, et à les mettre en état de braver, dans les périodes de la vie, les accidents qui dérangent et détruisent leur organisation.

Périte Chronique

— Nous constatons avec plaisir que le Parlement Fédéral a voté à l'unanimité une somme de 50,000 pour être distribuée à nos braves miliciens de 1812.

Cette acte de justice et de libéralité fait grandement honneur à nos représentants et nous pouvons affirmer qu'il sera approuvé par tous les habitants du Canada.

Nous ne savons pas encore comment cette somme sera répartie, mais prenant pour une base de nos calculs le nombre des 556 miliciens qui ont demandé une pension au gouvernement impérial, nous croyons être bien près de l'exactitude en disant que chacun des vétérans touchera une somme d'à peu près 80 piastres. D'ici à quelques semaines nous saurons au juste la part de chacun et nous nous ferons un plaisir de le faire connaître à nos lecteurs. — *L'union des Cantons de l'Est.*

Misère à Chicago. — Un journal de Chicago résume ainsi la situation de la république américaine :

“Un hiver d'une rigueur terrible, le travail arrêté, les magasins vides d'acheteurs, les maisons de charité remplies de pauvres, un papier monnaie déprécié, la misère dans les villes, la famine dans certains Etats de l'ouest, la gêne partout, et une augmentation de taxes en perspective.”

RECETTES

Relâchement de la luette chez les bêtes à cornes

Symptômes. Lorsqu'on voit un bœuf en bonne santé avaler avec difficulté la nourriture qu'on lui présente; il faut lui écarter les mâchoires et regarder au fond de sa bouche pour voir s'il n'a pas la luette relâchée.

Traitement. Si le relâchement existe, on y remédiera en touchant la luette avec un morceau de bois plat et flexible saupoudré de poivre pilé. Si ce moyen, qui est assez difficile à pratiquer, ne réussit pas, on emploiera le gargarisme suivant: faites bouillir quatre poignées de feuilles de plantain dans une pinte d'eau, passez à travers un linge, et ajoutez à la décoction deux verres de vinaigre et une once de poivre en poudre. Quand cette liqueur est refroidie, on élève la tête de l'animal, on lui ouvre la bouche, et on lui verse dans la gorge deux verres de ce gargarisme. On continue le même remède jusqu'à ce que la luette soit revenue à son état naturel.

Inflammation de la gorge chez les bêtes à cornes

Symptômes. La région de la gorge est brûlante, gonflée et douloureuse; l'animal éprouve de la peine à avaler, et les boissons lui sortent quelquefois par les naseaux; il tend le cou, tousse fréquemment, respire avec difficulté, but les flancs et salive. La salivation est aussi très-abondante lorsque l'impossibilité d'avalier provient de ce qu'un corps étranger s'est arrêté dans le gozier; mais alors cette dernière partie n'est pas gonflée comme dans le cas d'inflammation de la gorge.

Causes. Cette maladie, qui est ordinairement très-bénigne, et se termine dans l'espace de 6 à 8 jours, est presque toujours occasionnée par un refroidissement subit.

Traitement. On pratiquera une saignée abondante, si l'animal est gros et sanguin; on lui frottera ensuite le cou trois fois par jour avec un liniment composé de parties égales d'alcali volatil, d'essence de térébenthine et d'huile de lin; dans l'intervalles des frictions, on enveloppera cette partie avec un morceau de laine

imbibé de la même composition. L'impossibilité d'avalier dans laquelle se trouve l'animal ne permettant pas de lui administrer des médicaments à l'intérieur, il faut lui laver de temps en temps la bouche avec un mélange d'eau, de vinaigre et de miel.

L'animal doit être placé dans endroit chaud. Dès qu'il peut avaler, il faut lui donner de l'eau chaude dans laquelle on aura délayé des recoupes ou des fourteaux. Si la maladie se prolonge plus de 3 ou 4 jours, on passera deux sétons au deux côtés du cou.

*** NOTRE PRIME.** — A part les abonnés qui ont réclamé eux-mêmes leur prime à notre Bureau, nous en avons expédié que très-peu par la Poste. Nous attendrons pour le faire que le nouveau bill sur le postage soit en force; ce qui aura lieu au commencement d'avril. Nous espérons que l'on voudra bien attendre, car ce délai que nous réclamons nous sauvera \$24 à \$30 sur l'envoi de nos primes. C'est tout ce que nous aurons à gagner de ce nouveau bill sur le postage. Impossible d'obtenir que les journaux agricoles soient transmis *franc de port*; au contraire, on forcera les propriétaires de ces journaux agricoles à payer eux-mêmes, et d'avance, les frais de poste. Ainsi au lieu d'un encouragement que nous avions droit de réclamer pour les journaux agricoles, on met des entraves à leur publication.

Musique nouvelle chez M. Arthur Lavigne

Nous acceptions avec plaisir réception d'une nouvelle romance, intitulée: *La Foi, l'Espérance et la Charité*, due au talent musical de M. Napoléon Crépault; les paroles sont de M. L. H. Fréchetta. M. Crépault est auteur d'un grand nombre de jolies compositions et au dire des connaisseurs en musique, cette dernière l'emporte sur toutes les autres.

Les amateurs de bonne musique feront bien d'enrichir leur répertoire musical en se procurant cette nouvelle romance, en même temps que les *Plaisirs Champêtres* de M. McNeil, publiés et à vendre par M. Arthur Lavigne, rue St. Jean, à Québec.

Ceux qui désirent enrichir leur répertoire de bonne composition musicale canadienne feront bien d'aller visiter le magasin de M. Arthur Lavigne. Les efforts que fait ce Monsieur depuis quelques années dans le but d'encourager les auteurs de musique canadienne en se chargeant de la faire imprimer à ses propres frais, lui méritent cette précieuse attention de la part des acheteurs de musique.

MAISON A VENDRE OU A LOUER

LA Sougnée offre en vente ou à louer une magnifique maison neuve de 40 pieds de longueur sur 30 de largeur, à deux étages. Cette maison, située au centro du village de Ste. Anne de la Pocatière et à quelques arpents de l'Eglise, du Collège et du Couvent, est avantageuse pour y établir un magasin. Pour informations s'adresser, à Ste. Anne de la Pocatière, à M. DME. VVE. FIRMIN POTVIN.

Ste. Anne, 25 février 1875.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI.

V E N D R E D I

Le 19 MARS,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour la saison de navigation de 1875, tous les quinze jours, aller et retour, entre la RIVE SUD DU FLEUVE ST. LAURENT, comme il est dit ci-dessus, et BERSIMIS et MOISIC, sur la RIVE NORD, pendant la SAISON DE NAVIGATION DE L'ANNÉE 1875.

Le transport sera fait en vaisseau à voile, suffisamment équipé, et sujet à l'approbation du Maître-Général des Postes, en tout temps, pendant la durée du contrat.

Le point de départ pendant la saison sera soit Rimouski, le Bic, la Pointe-au-Père, Ste. Luce, Ste. Flavie ou Métis, comme il sera ci-après déterminé.

On devra partir de la Rive Sud le 1er et le 15 de chaque mois, si le temps le permet, pendant la saison de la navigation, c'est-à-dire du mois d'avril au mois de novembre inclusivement et se rendre à Bersimis, et de là à Moisie, attendant à Moisie douze heures, s'il en est requis, et retourner *via* Bersimis au point de départ sur la Rive Sud du Fleuve St. Laurent, avec la plus grande célérité possible.

On pourra exiger que le contracteur échange les malles à Trinity Bay, à la Pointe des Monts aux Sept Iles et autres endroits sur la Rive Nord entre Bersimis et Moisie. Le transport des malles entre les Bureaux de Postes, à chaque extrémité du parcours et le vaisseau de la malle et aux points intermédiaires sera à la charge du contracteur.

Des avis imprimés contenant plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumissions peuvent être obtenus, aux Bureaux de Poste de Rimouski, Bic, Pointe-au-Père, Ste. Luce, Ste. Flavie et Métis, ou au Bureau du Soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 19 février 1876.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

PLAISIRS CHAMPETRES

QUADRILLE ÉLÉGANT COMPOSÉ PAR G. McNEIL
Organiste de N. D. de Lévis.—Prix: 75 centins.

N. B.—Ce quadrille est orné d'un magnifique portrait de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur R. E. CARON.—Joué au Bal annuel de son Excellence, il est devenu le quadrille à la mode et fait les délices des salons de Québec.

LA VIE DE Delle. ALBANI (EMMA LAJEUNESSE)

contenant le portrait et l'autographe de cette célèbre Artiste.
Par NAPOLEON LEGENDRE.—Prix: 25 centins
En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique,
11 1/2 rue St. Jean,
(Banque d'Epargne) Québec.

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENTS

A VENDRE PAR

AUGUSTE DUPUIS

PÉPINIÉRISTE

Village des Aulnais, St. Roch, Comté de l'Islet

J'AI un magnifique assortiment d'arbres fruitiers et d'ornements que je pourrai livrer au mois de mai prochain, à ceux qui en feront la demande d'ici au 15 mars prochain.

Les pommiers originaires de Russie, méritent d'avoir une place dans tous les vergers. Ceux que j'ai en pépinière sont des variétés les plus profitables et qui résistent le mieux à notre climat.

AUGUSTE DUPUIS, Pépiniériste,
Village des Aulnais, Février 1876

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 420 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12, Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,
Directeur-Gérant, Montréal.
F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

MUSIQUE NOUVELLE !!

MUSIQUE VOCALE:

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chaise aux papillons	"	25
Noble coursier	Honrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lunettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orphelin	Boissière	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'A saes pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean-Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovéry	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'A triatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Desaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, février, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 p. cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est la seule qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.